



2026-04-30-10 Adhésion au SMITRED

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260505-2026043010-DE

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de Kermaria-Sulard Séance du 30 avril 2026

Date convocation : 17 avril 2026	Le trente avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire .
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	Etaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel Excusés : Mr Gildas Le Bouffant donne pouvoir à Mme Audrey Le Houerou Absents : Mr Alain HENRY Secrétaire de séance : Mr Gurvan Le Muzic :

Objet : Adhésion au SMITRED

La maire rappelle que la gestion des déchets ménagers et assimilés est une compétence obligatoire de la collectivité. Face aux enjeux croissants de transition écologique, de renforcement des consignes de tri et de maîtrise des coûts de traitement, il est proposé de rejoindre le **SMITRED Ouest d'Armor (Valorys)**.

Cette adhésion permettra à notre collectivité :

- D'optimiser le traitement et la valorisation des déchets produits sur le territoire.
- De bénéficier des infrastructures mutualisées (centres de tri, unités de valorisation énergétique).
- De participer à une stratégie cohérente à l'échelle départementale pour la réduction des déchets à la source.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
Vu les statuts du SMITRED Ouest d'Armor ;

Considérant l'intérêt mutuel d'une gestion coordonnée du traitement des déchets ;

DÉCIDE :

1. **D'approuver** l'adhésion de la commune de Kermaria-Sulard au SMITRED Ouest d'Armor
2. **D'accepter** les statuts du syndicat tels qu'annexés à la présente délibération.



2026-04-30-10 Adhésion au SMITRED

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260505-2026043010-DE

3. **De désigner** les délégués suivants pour représenter la collectivité au sein du comité syndical :
Titulaire : Madame Audrey Le Huerou
Suppléant : Monsieur Gildas Le Bouffant
4. **D'AUTORISER** la maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à notifier cette délibération au Président du SMITRED ainsi qu'au Représentant de l'État.
5. **DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026.

ADOPTE à

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 mai 2026 et de la publication le 04 mai 2026

La Maire
Joyselle Le Calvez



La Maire,
Joyselle LE CALVEZ